

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 9 juin 2022

Accès à la culture, au sport et aux loisirs

Dispositif Sortir ! : gratuité et tarifs réduits pour les activités estivales et la rentrée des associations

Ce jeudi 9 juin, Nathalie Appéré, Maire de Rennes et Présidente de Rennes Métropole, est revenue sur le dispositif Sortir ! à l'occasion de l'Agora organisée par l'APRAS, gestionnaire du dispositif pour le compte de Rennes Métropole.

Mis en place en 2010, Sortir ! subit les conséquences de la crise sanitaire que traversent les Rennaises et les Rennais depuis deux ans. Après la levée des restrictions, les habitants n'ont pas repris les mêmes habitudes de loisirs qu'avant le début de la crise. Aujourd'hui, les bénéficiaires sont moins nombreux à profiter des avantages que donnent le dispositif Sortir !

La Présidente de Rennes Métropole a donc rappelé les avantages du dispositif à la veille du début des activités estivales et à quelques semaines de la rentrée des associations.

| Sortir ! c'est quoi ?

Sortir ! est un dispositif lancé en 2010 par la Ville de Rennes et Rennes Métropole avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, du Département d'Ille-et-Vilaine, de la Région Bretagne et les bailleurs sociaux afin de favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs en général.

Il fait bénéficier à son détenteur de réductions, parfois de gratuité, sur des activités ponctuelles (cinéma, concerts, festivals, musées, piscines, expositions, etc.) ou régulières (musique, sport collectif, théâtre, etc.) grâce à un réseau de 1 100 partenaires.

Le dispositif prend en charge 50 %, 60 % ou 70 % du coût de la ou les activités pratiquées pendant l'année (plafonné à 150 € du coût d'inscription par personne).

Sortir ! donne aussi accès à des sorties ou des ateliers en groupe proposés par les équipements de quartier, les centres sociaux, etc., et permet d'organiser soi-même des sorties de groupes avec 8 personnes minimum dont une majorité est utilisatrice de Sortir ! (jusqu'à 500 € d'aide financière et 250 km maximum).

Les bénéficiaires

Le dispositif est ouvert sous conditions de ressources aux foyers habitant dans l'une des 36 communes adhérentes au dispositif et ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés. La liste des communes adhérentes et les plafonds de ressources sont consultables [en ligne](#).

Les droits sont systématiquement proposés et activés sur la carte KorriGo Services à toute personne qui fait une demande de tarification solidaire des transports.

Depuis septembre 2019, Sortir ! est également accessible aux étudiants boursiers avec un échelon entre 2 et 7 ainsi que pour les étudiants en mobilité internationale présents depuis un an en France et sous condition de ressources. C'est également le cas depuis octobre 2020 pour les jeunes accompagnés par We Ker dans le cadre de la Garantie Jeunes ou du dispositif Sortir de la rue.

Le fonctionnement

Depuis juillet 2019, les droits Sortir ! sont chargés directement sur la carte KorriGo. Les structures partenaires « lisent » la carte et appliquent le tarif réduit immédiatement.

Le site internet du dispositif propose un annuaire en ligne pour la recherche des activités proposées : <http://www.sortir-rennesmetropole.fr/pour-quoi-faire>.

| Un moindre recours au dispositif : l'impact de la crise sanitaire

Durant deux années, la crise sanitaire a durement affecté les activités de loisirs qui ont été très ralenties, voire mises à l'arrêt durant les différents confinements et périodes de couvre-feu. Le milieu associatif fait encore aujourd'hui face à des difficultés pour trouver le nombre d'adhérents nécessaires, notamment dans les milieux sportifs et culturels.

Dans ce cadre, le dispositif Sortir ! connaît une baisse très significative du nombre d'utilisateurs : de 29 900 pour Rennes et les communes adhérentes (étudiants et bénéficiaires We Ker compris) en 2019 à 17 093 en 2021. Depuis le début de l'année 2022, le dispositif n'a pas retrouvé la dynamique d'avant crise. Aujourd'hui, malgré les difficultés économiques que rencontrent certains foyers, nombre de potentiels bénéficiaires ne font pas recours aux droits que leur permet le dispositif.

L'Agora de ce 9 juin réunit l'ensemble des partenaires Sortir ! (élus, communes, partenaires, associations, utilisateurs, etc.) autour d'une thématique : la reprise des activités et comment les différents acteurs peuvent y contribuer. Bilan, retours et partage d'expériences, ateliers permettront de réfléchir collectivement aux méthodes et outils (engagement et proximité, parcours usagers, communication, etc.) pour encourager les habitants concernés à recourir au dispositif.

L'objectif étant de se doter d'une feuille de route commune pour la rentrée 2022.

Les chiffres clés du dispositif en 2021

46 142 inscrits au dispositif pour Rennes et les communes adhérentes (étudiants et bénéficiaires We Ker compris)

17 093 utilisateurs en 2021 pour Rennes et les communes adhérentes (étudiants et bénéficiaires We Ker compris)

74 % de renouvellement d'adhésion

9 187 activités régulières réalisées

35 264 activités ponctuelles réalisées

| De nombreuses opportunités pour profiter du dispositif

À l'avant-veille du lancement d'Exporama, le rendez-vous estival de l'art contemporain, Nathalie Appéré a rappelé que les opportunités sont nombreuses pour profiter du dispositif. En effet, Sortir ! permettra d'accéder gratuitement à [l'exposition événement "Pas Sommeil" du 11 juin au 18 septembre](#). Aussi, outre les nombreuses activités gratuites proposées dans le cadre de Cet été à Rennes, les détenteurs de Sortir ! bénéficieront également de tarifs réduits sur de nombreuses activités et sorties.

Au-delà de la Ville de Rennes, les communes de Rennes Métropole qui adhèrent au dispositif sont de plus en plus nombreuses : en 2020, la commune de La Chapelle-Chaussée l'a rejoint, tout comme Le Verger et Romillé en 2021 et les communes de Saint-Armel et Noyal-Châtillon-sur-Seiche en 2020. Au total, 36 communes donnent accès à Sortir !, et 1 100 partenaires y participent.

Enfin, le mois de septembre est également un mois propice à l'inscription dans un club ou une association afin de pratiquer une activité régulière. Dans ce cadre, les bénéficiaires du dispositif pourront obtenir une prise en charge de 50 à 70 % suivant leur situation financière sur le coût d'inscription et d'adhésion plafonné à 150 € par an et par personne.

Pratique

- L'ensemble des informations pratiques sur le dispositif Sortir ! sont à retrouver sur le site dédié en ligne : sortir-rennesmetropole.fr.